

## ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

### Espèces animales remarquables

## Busard Saint-Martin

### *Circus cyaneus*



#### PROTECTION

Espèce protégée en France  
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)  
Annexe I Directive Oiseaux

#### LIVRE ROUGE

DETERMINANTE ZNIEFF

Photo : Rein Hofman

### Généralités

#### DESCRIPTION

Envergure : 97-118 cm

Longueur : 42-55 cm

Rapace au corps élancé.

**Le mâle** : plumage gris bleuté dessus et blanc dessous, avec la poitrine et la tête nettement gris bleuté. Le bout des ailes est noir.

**La femelle** : dessus brun et dessous blanc beigeâtre rayé de brun

#### DISTRIBUTION

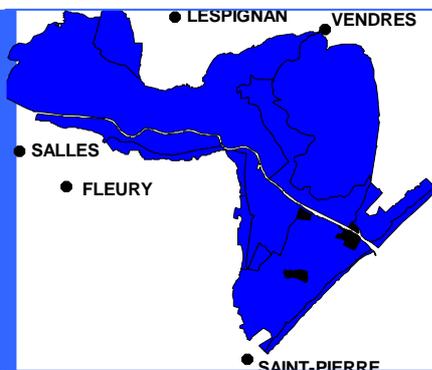
**Languedoc-Roussillon** : Ne niche que dans les zones océaniques ou montagnardes. Présent uniquement en hivernage sur les zones méditerranéennes.

**France** : Toute la France

#### ÉCOLOGIE

Le Busard Saint-Martin niche et dort au sol. Selon les milieux, il choisit la solution la mieux adaptée contre les prédateurs : végétation herbacée touffue et épineuse pour les nids, zones humides, friches. Il a un large champ de prédation, mais il capture généralement les espèces les plus abondantes, petits rongeurs ou passereaux selon les secteurs et l'époque.

### ZPS Basse Plaine de l'Aude



Le Busard St martin est uniquement présent en migration et en hivernage. Comme tous les busards, il est inféodé aux milieux ouverts, de garrigues ou de prairies où il chasse des petits passereaux ou des micro-mammifères.

Ainsi, les prairies aux abords de l'Etang de Vendres, de Pissevaches et de la Matte constituent des sites de prédilection pour l'observer entre Octobre et Mars. Toutefois, il chasse volontiers dans la plaine viticole.

Les effectifs en hivernage sont faibles, de l'ordre de 10 individus.

### Menaces et gestion

#### FACTEURS DE MENACES

. En hivernage, les menaces sont difficiles à évaluer, mais globalement la perte d'habitats prairiaux constituerait une menace importante pour le maintien des hivernants sur la ZPS

Tirs illégaux de la part de certains chasseurs

#### CONSERVATION

- Maintien de surfaces significatives de friches herbacées, mise en place de contrats agri-environnementaux
- Application de la police de la chasse